

Les Juristes et le Stabilo

Par **Quelqu un**, le 31/01/2015 à 10:37

Bonjour,

J'ai souvent vu que les juristes utilisaient un surligneur dans leurs cours, par exemple "9 ans de droit, 3764 surligneurs utilisés, x heures de cours, etc".

Or, je suis en première année de licence et je ne m'en sers pas. A vrai dire, je n'ai jamais accroché avec le surligneur, ne sachant jamais quoi en faire...

Mais à ma grande surprise, il y a quelques jours ma prof de droit civil, au moment où j'allais prendre la parole sur un texte, m'a dit "Tu es sûr que tu l'as lu ? Non. C'est pas stabiloté c'est pas lu." Sans même que je puisse dire quoi que ce soit ! Donc je me suis dit "Il serait peut être temps de m'y mettre".

Alors je fais appel à une communauté de juristes armés de stabilos, pour poser une question un peu bête en soit : Comment savoir que surligner, dans un arrêt de juridiction par exemple ?

[fluo]Car on est bien d'accord que si on surligne tout, c'est comme si on avait rien surligné ![/fluo]

Voilà, d'avance merci pour vos réponses.

Quelqu un, étudiant qui a eu son semestre sans savoir se servir d'un stabilo [smile4]

Par **marianne76**, le 31/01/2015 à 13:00

Bonjour

[citation]Car on est bien d'accord que si on surligne tout, c'est comme si on avait rien surligné [/citation]

Tout à fait d'accord et je trouve pour ma part la réflexion de votre "chargé de TD" ? incongrue .
Pour ma part mon Code n'est pas surligné

Par **Alister**, le 31/01/2015 à 13:23

Bonjour,

Je trouve, moi aussi, la réaction de votre chargé de TD assez incongrue...même si ça ne m'étonne pas.

Pour ma part, je ne stabilotais que dans 2 cas essentiels: Pour traiter les exercices types commentaires d'arrêts et cas pratiques et pour ma première (re)lecture du cours avant de le ficher.

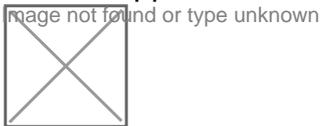
Pour un commentaire d'arrêt, je surlignais de plusieurs couleurs la solution en essayant d'y voir immédiatement un potentielle plan et au stylo j'entourais les mots ou ponctuations que je devais prendre en compte ("et", ";", "ou", par exemple qui sont des indices simples pour bien compartimenter). S'il s'agissait d'un arrêt de rejet, je faisais la même chose avec la solution donnée par la CA.

Ceci étant, utiliser le stabilo juste parce qu'on se sent forcé de l'utiliser n'a aucun sens. Si un chargé de TD t'embête avec ça, montre lui que tu as écrit quelques lignes sur le texte que tu n'as pas stabiloté par exemple.

Et si elle insiste, tu lui recommandes fortement de regarder le film Quai d'Orsay, elle comprendra. :D

Par **Yann**, le **02/02/2015** à **07:36**

Ca me rappelle un billet publié il y a quelques temps sur FB:



Plus sérieusement, un code c'est avant tout un outil. Ce qui compte c'est qu'il soit utilisé efficacement par la personne qui en a besoin.

Certains ont besoin de couleurs pour se rassurer ou se donner des points de repères dans le texte.

Si on applique la logique de ton chargé de td, tout devrait être surligné dans le texte puisque tout est lu...

Au départ j'utilisais pas mal de couleurs avec des significations différentes. Et à la longue je me suis rendu compte que je perdais du temps et que j'étais plus efficace sans en passer par là.

L'important c'est que tu trouves ta propre méthode et qu'elle fonctionne avec toi.

Par **Emillac**, le **02/02/2015** à **10:30**

Bonjour,

L'invention du Stabilo boss date des années 1970.

Avant, on faisait comment ? On "stabilotait" au pinceau en poils de martre ?

Johannes Gutenberg ne connaissait pas le Stabilo. Napoléon 1er non plus. De Gaulle itou.

[smile4]

Par **gregor2**, le **03/02/2015** à **13:47**

Bonjour,

j'ai une question : tu n'avais rien surligné dans le texte, d'accord, mais tu avais entouré/souligné/fais des repères au stylo ou la feuille était-elle vierge de ton écriture ?

Même dans ce cas la remarque paraît étonnante mais déjà on comprendrait peut être mieux son 'agacement'.

Par **Emillac**, le **03/02/2015** à **15:42**

Bonjour,

[citation]mais déjà on comprendrait peut être mieux son 'agacement'[/citation]

Et moi, rien ne m'agace plus que des bouquins gribouillés de partout !

Je sens qu'on va s'aimer, avec cette prof... [smile25]

Juste un petit détail. Tentez de revendre un bouquin stabiloté genre arbre de Noël...

Tiens au fait, on n'a pas encore inventé le Stabilo Boss clignotant ? Je sens que ça ne va pas tarder... [smile4]

Par **Quelqu un**, le **04/02/2015** à **15:29**

Le texte était totalement vierge de mon écriture ! Mais je l'avais lu. Doté d'une mémoire plutôt "correcte", je ne ressens jamais le besoin de faire des repères dans un texte, j'avais juste besoin de me pencher dessus quelques fractions de seconde histoire de trouver mes mots.

Mais il est vrai qu'on fait une lecture plus attentive en stabilotant (j'ai fait quelques essais...), à voir avec le temps ce que ça donnera.

Par **Fax**, le **04/02/2015** à **18:40**

Bonsoir,

Pour rebondir sur ce qu'a dit Emillac, j'imagine que la question des annotations, surlignage..... dont il s'agissait concernait un texte photocopié et présent sur une plaquette de TD. Bien évidemment, sur un ouvrage c'est autre chose.....

Je ne reviens pas sur le fait que le jugement de votre professeur, qui plus est sans vous avoir

interrogé plus en amont sur le contenu du texte, est quelque peu hâtif.

En revanche, surligner, souligner, entourer ou annoter, (peu importe vos outils de prédilection) ne relève pas de votre faculté à mémoriser un texte. L'intérêt, et vous allez très vite vous apercevoir au fil de vos études est de mettre en lumière la structure d'un texte et les grandes idées afin de le commenter. En effet, si vous n'y voyez pas d'intérêt de prime abord, je vous assure que quand le travail porte sur une décision de justice, un article de doctrine.... bref un texte qui est long, faire ressortir les enchaînements, les idées, relever la ponctuation est utile voire nécessaire pour comprendre la raisonnement et la suite logique de l'auteur et pour construire votre argumentaire (pour exemple la particularité d'une décision de justice est qu'elle ne comporte aucun point, tout s'enchaîne sous la forme de considérant/attendu ponctués de "que" cette fameuse conjonction sur laquelle on s'est tous plus ou moins arraché les cheveux)

Bref, tout cela reste d'une grande utilité que vous ayez ou non une bonne mémoire.

Par **Quelqu un**, le **06/02/2015 à 23:19**

Merci pour vos conseils, oui je m'en sers notamment pour distinguer, nuancer des groupes d'idées pour avoir une idée plus claire de plan (pour un commentaire d'arrêt par exemple).